



<b>Maillage bocager (km)</b>	20,8	47,8	-	-
<b>Plans d'eau</b>	0	10	21	31

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sont consultables en mairie.

Pour les SAGE Charente et Boutonne, le Forum des Marais Atlantique est mandaté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour vérifier la qualité de cet inventaire. Les Commissions Locales de l'Eau Charente et Boutonne seront destinataires de l'inventaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de la commune nouvelle de La Devise, composé des inventaires des communes déléguées de Chervettes, Saint-Laurent de la Barrière et Vandré et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR UNE AIDE AU FINANCEMENT DE CONCEPTION ET DE REALISATION D'UN CIRCUIT DE BALADE / RANDONNEE A L'INITIATIVE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Monsieur le Maire accueille trois jeunes conseillers du Conseil Municipal Jeunes pour une présentation au Conseil Municipal adulte de leur projet de création d'une boucle de randonnée de découverte du territoire de La Devise.

Le projet est prévu dans le premier trimestre 2019. L'objectif du projet est de valoriser le territoire, le visiter, se balader, et s'amuser. Le parcours est orchestré autour du jeu et ouvert à toutes les personnes désirant découvrir le territoire en s'amusant, quel que soient leurs âges. Des balades à jouer sont destinées aux touristes, comme aux personnes locales, aux jeunes, comme aux retraités, et aux personnes seules ou en groupe, aux amis comme aux familles.

Un devis a été demandé pour la conception et la réalisation d'un circuit comprenant la reconnaissance du terrain, la rédaction de fiches et infographie avec fourniture de fichiers informatiques destinés à l'impression, ainsi que l'intégration des fiches sur le site internet du prestataire. Ces fiches pourront être téléchargées sur le site de la commune, et seront mises à disposition gratuitement auprès des commerces locaux et à l'office du tourisme de Surgères et de ses alentours.

Les jeunes élus ont déjà réalisé le parcours à pied le samedi 17 novembre 2018 en matinée, cela a permis d'écrire 12 questions sur le parcours retenu.

La dépense HT s'élève à 540 € pour lesquels Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Département au titre des fonds touristiques (30 % de la dépense subventionnable). Les enfants iront présenter le projet à la CDC Aunis Sud pour demander une participation de la collectivité au titre du Fond Local Initiatives Jeunes pour 25 % de la dépense subventionnable. L'association Vandré Football Club devrait donner un don à la commune pour aider au financement à hauteur de 15 %. Le reste à charge communal s'élèverait donc à 30 % pour un montant de 162 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des fonds touristiques et à la CDC Aunis Sud au titre du Fond Local d'Initiative Jeunes.

**➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, Sylvain BAS, présente le programme des travaux pour la mise en accessibilité de l'école maternelle, prévue au dossier Ad'Ap de la commune de Vandré à l'époque.

L'accès de la cour vers la salle d'accueil servant de salle de motricité n'est possible que par le franchissement d'un seuil non adapté aux handicaps. De cette salle d'accueil vers la salle de classe, il est nécessaire de franchir deux marches, tout comme l'accès de la salle de classe aux sanitaires. L'ensemble des accès du bâtiment regroupant l'école maternelle n'est pas accessible.

Le projet consiste à utiliser la salle de motricité récemment refaite en salle de classe, et à utiliser la salle de classe actuelle qui sera transformée en hall d'accueil et en sanitaires pour partie. La nouvelle salle de motricité sera créée pour partie par la salle de classe actuelle et par les sanitaires existants. Le dortoir, servant de petite salle de travail, sera conservé.

Les travaux sont prévus durant l'été 2019, après avoir déposé une demande d'autorisation de travaux et avoir ouvert à la concurrence par un marché à procédure adaptée.

Les travaux ont été chiffrés et la dépense totale HT s'élève à 80 941,95 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil

Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 à hauteur de 40 % de la dépense, ainsi qu'auprès du Département au titre du fond scolaire pour une participation attendue de 30 %. La dépense sera inscrite au budget primitif principal de la commune 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des fonds scolaires et à l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2019.

### **➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 POUR L'INSTALLATION D'UNE VIDEO PROTECTION DES BATIMENTS SCOLAIRES, DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, Sylvain BAS, présente le projet d'installation d'une vidéoprotection des bâtiments scolaires, de la mairie et de la bibliothèque, regroupés sur un même site. Le niveau Vigipirate "sécurité renforcée - risque attentat " s'applique sur l'ensemble du territoire. Le ministère demande à chacune et chacun de mettre en place et respecter les consignes afin d'améliorer le niveau de sécurité dans nos écoles et établissements. La commune de La Devise a pris des mesures en ce sens en installant des verrous sur chacune des portes d'accès des classes. Une borne rétractable permet un accès aux abords des écoles, de la mairie et de la bibliothèque limité, et des moyens ont été investis pour empêcher de voir les enfants dans les cours d'école de la rue.

Les bâtiments sont régulièrement « visités » et il convient de renforcer la sécurité des accès en installant un dispositif dissuasif. Le projet consiste à mettre en place un dispositif de vidéo-protection avec détecteurs de mouvement dans les bâtiments regroupés sur un même site :

- Mairie et bibliothèque,
- Classe des GS/CP et restaurant scolaire,
- Classes élémentaires, salle informatique et bureau des enseignants,
- Classe maternelle

Chaque bâtiment pourra être équipé d'une centrale autonome avec clavier et d'un haut-parleur / sirène.

Les travaux ont été chiffrés et la dépense totale HT s'élève à 5 187,46 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 à hauteur de 40 % de la dépense, ainsi qu'auprès du Département au titre du fond scolaire pour une participation attendue de 30 %. La dépense sera inscrite au budget primitif principal de la commune 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du fond scolaire et à l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2019.

### **➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CHAUFFAGE DANS LA SALLE DES FETES DE VANDRE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, Sylvain BAS, présente le projet d'installation d'un chauffage dans la salle des fêtes de Vandré. La salle des fêtes de la commune déléguée de Vandré a été construite en 1936. Cette salle est polyvalente, elle sert à la fois aux associations pour y organiser leurs activités hebdomadaires (zumba, gymnastique, ping-pong, etc). La salle est utilisée également pour les locations aux particuliers les journées et week-end. Les réunions en grand groupe, les repas communaux, et tout autre évènement d'envergure de la commune sont organisés dans la salle des fêtes. Elle reste occupée quasiment tous les jours.

En 2018, la commune a refait la couverture de l'ensemble du bâtiment. Le chauffage, installé il y a une quinzaine d'années, devient vieillissant et gourmand. Les cassettes rayonnantes installées au plafond sont pour partie hors d'usage, et devenues insuffisantes pour chauffer le volume de la salle dont la superficie de la pièce principale est de 190 m<sup>2</sup>. Le projet consiste à remplacer certaines cassettes usagées, et d'installer des chauffages muraux aérothermes fixes pour optimiser l'efficacité de chauffe et minimiser les coûts.

Les travaux ont été chiffrés et la dépense totale HT s'élève à 10 258 € HT. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 à hauteur de 25 % de la dépense, ainsi qu'auprès du Département au titre du fond de revitalisation pour une participation attendue de 35 %. La dépense sera inscrite au budget primitif principal de la commune 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du fond de revitalisation et à l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2019.

### **➤ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et d'accorder l'indemnité de conseil au

taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Éric ARSICAUD, Receveur Municipal, pour l'année 2018.

### **➤ PROCES VERBAL DE TRANSFERT DE BIENS DE LA PISCINE DE LA DEVISE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE**

L'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 créé la Communauté de Communes Aunis Sud suite à la fusion-extension des Communautés de Communes de Surgères et Plaine d'Aunis, et approuve ses statuts comprenant notamment la compétence facultative suivante : construction, gestion, aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire ... les piscines d'Aigrefeuille d'Aunis, de Surgères et de Vandré et les aires de stationnements incluses dans le périmètre de ces complexes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que les transferts de compétences entraînent de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, le régime de la mise à disposition. Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 2 juin 2015 détermine le coût du transfert de charges pour la commune de Vandré afférent au transfert de la compétence.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'un transfert de compétence, il convient d'établir un procès-verbal de transfert de biens, dans le cas présent concernant la piscine de Vandré, et demande donc l'autorisation du conseil municipal pour signer ledit procès-verbal. Ce transfert concerne 7 parcelles cadastrales, ZE 392, ZE 393, A 1467, A 1469, A 1470, A 1471 et A 1472 ainsi qu'un immeuble valorisé pour une valeur nette comptable de 523 400,33 € au 31 décembre 2013. Ce transfert inclut également les matériels et mobiliers afférents à cet équipement pour une valeur nette comptable de 12 665,99 €. Cette mise à disposition est réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal ci-dessus mentionné.

### **➤ DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DE GESTION DES BOIS DE LA BASTIERE**

Monsieur Philippe SAMAIN poursuit en expliquant que le Conseil Municipal de la commune déléguée de St Laurent de la Barrière en date du 12 octobre 2017 a délibéré pour désigner des délégués au sein du Syndicat de Gestion des Bois de la Bastière. Suite à la création de la commune nouvelle de La Devisse, il convient de nommer de nouveaux délégués devant siéger au sein du Syndicat de Gestion des Bois de la Bastière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme

- Monsieur Philippe SAMAIN, titulaire
- Monsieur Gérard MASSE, titulaire
- Monsieur Patrick PERRIN, suppléant

### **➤ PROPOSITION D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LE LOCAL COMMERCIAL DESTINE A UN SALON DE COIFFURE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE VANDRE ET FIXATION DU PRIX DU LOYER – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation du garage transformé en locaux commerciaux sont bientôt terminés. Les plans d'aménagement intérieur ont été arrêtés concernant le local destiné à un salon de coiffure. Un bail a été proposé au Preneur qui l'a accepté.

Il convient que ce bail soit approuvé par le Conseil Municipal et que Monsieur le Maire soit autorisé à le signer.

Monsieur le Maire présente les engagements respectifs du bail commercial conclu pour 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le loyer est fixé à 350 € hors taxe, la caution à deux mois de loyer. Monsieur le Maire propose que le locataire s'acquitte de la taxe foncière, et qu'il soit prévu une indemnité de départ : si le locataire cède librement son droit de bail à un successeur dans son commerce, une indemnité lui sera demandée de 12 mois de loyers si la cession s'effectue à moins de 3 ans à compter de la signature du bail, de 6 mois de loyers de 3 à 6 ans après la signature et 1 mois de 6 à 9 ans.

Le budget qui portera l'ensemble des dépenses et des recettes sera le budget commerces prévu à cet effet, utilisé pour la gestion de l'épicerie-services à ce jour. La TVA est donc récupérable.

Monsieur le Maire poursuit sur les différents points du bail. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les termes du bail commercial ainsi présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sylvain BAS poursuit en présentant les rapports du Syndicat des eaux concernant l'eau potable et l'assainissement pour l'année 2017. Pour l'eau potable, 321 849 abonnés sont répartis sur une longueur de réseau de 12 317 km dont 471 km du FEEDER. Le syndicat des eaux poursuit ses programmes de Re-Sources. L'année 2017 est marquée en la matière par l'installation d'une ferme en maraîchage biologique autour du captage du « Bouil de Chambon » à Trizay. Des haies ont également été plantées sur les terres hautes. A l'échelle annuelle, les ressources du département sont largement excédentaires. En revanche, un déficit respectif de l'ordre de 22 000 m<sup>3</sup>/ jour et 11 000 m<sup>3</sup>/ jour sur le grand secteur littoral et le secteur de la presqu'île d'Arvert en période de pointe de consommation estivale. Les orientations des performances des réseaux retenues par le syndicat des eaux reposent sur le renforcement des capacités de stockage, la poursuite des actions de sensibilisation des usagers pour réduire les consommations. L'interconnexion des réseaux des maîtres d'ouvrage interdépendants semble nécessaire pour une vision collective et solidaire afin de garantir la réussite du schéma départemental.

Concernant l'assainissement collectif, 123 250 abonnés sont répartis sur une longueur du réseau de 2 524 km dont 658 km de refoulement. 11 638 262 m<sup>3</sup> de volume ont été traités en 2017. 9,9 km de réseau ont été renouvelés cette même année, en plus des 41 km réalisés entre 2012 et 2016. Un branchement coûte en moyenne 4 430 € HT.

Monsieur le Maire présente le bulletin municipal 2018 et remercie vivement toute l'équipe communication pour leur participation. Madame Marie-Véronique CHARPENTIER lit un mot de remerciements de Monsieur Gaël THOMAS, excusé. Les vœux des Maires auront lieu à Vandré le 12 janvier à 17h, ceux de St Laurent de la Barrière à 15h le 20 janvier et à Chervettes le 26 janvier à 17h. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu en même temps que celle dédiée aux naissances de l'année « 1 arbre – 1 naissance » le 19 janvier à 11h.

Suite aux demandes des riverains pour un aménagement sécurité au Pinier et à l'entrée Nord de Chervettes, Messieurs les Maires de La Devisse et de Chervettes avec Monsieur Sylvain BAS ont reçu les services du Département. Des comptages de vitesse vont être réalisés. Ils ont également présenté les plans d'aménagement de la rue Eléonore d'Olbreuse à Vandré, dernière section restante de l'aménagement centre bourg.

Monsieur le Maire poursuit en présentant un projet d'installation de jeunes agriculteurs à Charmeneuil pour exploiter une bergerie avec vente de fromage BIO.

A la demande de son auteur, Monsieur Jean-François DAMAS lit un courrier reçu en mairie d'un propriétaire de parcelle jusqu'alors constructible sur le lieudit « La Rousselière ». Ce propriétaire dénonce le déclassement de son terrain en zone naturelle prévu dans le PLUiH à venir, alors que Monsieur le Maire l'a sensibilisé à de nombreuses reprises sur la nécessité de vendre rapidement dans ce contexte. Le propriétaire menace d'accorder l'installation de gens du voyage sur son terrain si aucune mesure corrective du PLUiH n'était prise.

Monsieur le Maire revient sur les difficultés jusqu'alors à trouver un terrain pour l'installation de l'entreprise SARL Nouveau à la demande de l'artisan. Après 18 mois de recherche, d'études de projets divers et variés, Monsieur le Maire est ravi d'annoncer que deux terrains situés dans la zone artisanale de Vandré ont été proposés à Monsieur Rodolph GENDRY. Un premier terrain peut permettre le dépôt d'un permis de construire dès maintenant, un autre ne pourra être autorisé à la construction qu'après la mise en application du PLUiH. Dans les deux cas, les terrains sont desservis par les réseaux.

Le Conseil Municipal Jeunes prévoit une visite de la blanchisserie Anett le 28 décembre prochain. Monsieur le Maire remercie Monsieur METAYER pour répondre positivement aux sollicitations municipales.

La séance est levée à 22h35.

Fait à VANDRÉ – LA DEVISSE, le 24 décembre 2018

**Le Maire,  
Pascal TARDY**

